

Sous la présidence de la Mauritanie:

Naissance d'un Parlement Arabe transitoire

Les ministres arabes des Affaires étrangères, réunis en session extraordinaire au Caire sous la présidence du chef de la diplomatie mauritanienne Mohamed Vall Ould Bellal (notre photo), ont approuvé, le jeudi, le projet de création d'un Parlement arabe transitoire. Cette

session était entièrement consacrée à l'examen des projets de réforme de la Ligue, qui doivent être soumis au prochain sommet prévu en mars à Alger. Les ministres ont également approuvé la création d'une Autorité permanente de suivi des résolutions des sommets arabes et la modification des modalités de vote des résolutions.

Le Parlement transitoire, qui siègera à Damas, selon le chef de la diplomatie mauritanienne qui animait une conférence de presse avec le secrétaire général de la ligue Arabe Amr Moussa, sera composé de quatre députés par pays, et permettra de "renforcer la participation populaire" aux activités de la Ligue. Il doit tenir sa première session dès sa constitution après le sommet d'Alger, selon le vœu

des ministres. Un Parlement permanent sera constitué après cette période transitoire.

Le Parlement doit notamment discuter des "dangers menaçant la sécurité arabe" et des problèmes économiques, industriels et sociaux, ainsi que de la situation des droits de l'Homme dans les pays arabes.

L'Autorité de suivi des résolutions est chargée de rappeler aux membres leurs obligations découlant des décisions des sommets arabes.



Sous la présidence de la Mauritanie:

Naissance d'un Parlement Arabe transitoire

Les contrevenants peuvent être privés du droit de vote, interdits de participer aux réunions ordinaires de l'organisation et/ou privés du bénéfice des programmes de la Ligue.

Concernant les modalités de vote, le projet de parlement arabe maintient le consensus comme mode principal, mais permet que les questions débattues soient soumises au vote à la majorité simple pour les questions de procédure et des deux-tiers pour les questions de fond.

A noter cependant, que les ministres ont écarté, lors de consultations informelles mercredi, les projets de création d'une Cour de justice et d'un Conseil de sécurité et de paix arabes.

L'Arabie saoudite et Oman se sont formellement opposés à la création d'une Cour de justice, tandis que plu-

sieurs membres ont estimé que le Conseil de sécurité et de paix coûterait cher et qu'ils ne sont pas prêts à le financer.

Le retrait mercredi par l'Algérie de son projet de réforme du secrétariat général proposant d'instituer un secrétariat tournant, a permis aux ministres arabes d'aborder la session dans un climat apaisé après avoir frôlé la crise.

Alger a affirmé se contenter des textes actuels de la Charte pour l'élection du secrétaire général de la Ligue et qu'il n'avait pas de candidat à opposer à Amr Moussa, titulaire du poste depuis 2001 et qui se prépare à briser un autre mandat en 2006.

Le projet algérien, couplé à de sévères critiques sur les liens supposés entre les secrétaires généraux égyptiens et le ministère égyptien des

Affaires étrangères, a provoqué un tollé parmi les délégués arabes. Ils estiment qu'elles sont "inoportunes" et "injustes" à l'égard de M. Moussa.

Cinq chefs de la diplomatie, dont ceux de la Syrie et de l'Arabie saoudite, étaient absents de cette session. Le ministre saoudien Saoud al-Fayçal voulait éviter d'avoir à croiser son homologue libyen, Abdel Rahman Chalgham.

Le torchon brûle entre les deux pays après la décision de Riyad de retirer son ambassadeur de Tripoli, accusant la Libye d'être impliqué dans un complot d'assassinat contre le prince héritier saoudien Abdallah Ben Abdel Aziz. Tripoli a récusé ces accusations. Comme elle a récusé son implication dans les tentatives de déstabilisation de la Mauritanie